



Paris, 31/07/2014

Communiqué de presse

INDDIGO et ENCKELL Avocats et se félicitent du premier arrêté ministériel de sortie de statut de déchet en France

Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, vient de signer mardi 30 juillet 2014, le premier arrêté national de sortie de statut de déchet.

Cet arrêté ministériel va permettre aux bois d'emballage en fin de vie de quitter le statut conservateur de déchets, pour être reconnus comme des produits à part entière. Ils pourront ainsi être recyclés en combustible et valorisés dans les chaufferies biomasses.

La société de Conseil et d'ingénierie en développement durable [INDDIGO](#) et le Cabinet [ENCKELL Avocats](#) ont collaboré pour assurer une mission complète d'assistance technique et juridique du consortium à l'origine de la démarche, depuis septembre 2013 (AMORCE, le CIBE, la FEDENE, FEDEREC, la FNB et SER-FBE, soutenus par l'ADEME).

Pour Gaëtan REMOND, Directeur énergie et climat chez INDDIGO « *C'est la fin de la mythique séparation entre bois de classe A et bois de classe B. Les enjeux sont énormes. Il s'agit de pérenniser la contribution de la filière bois-énergie à l'engagement national de 23% d'ENR en 2020, tout en maîtrisant les conditions de cette première sortie de statut de déchets qui fera école* »

Pour Carl ENCKELL, fondateur du Cabinet ENCKELL Avocats, « *Cette décision historique illustre concrètement l'adoption par la France d'un modèle vertueux d'économie circulaire. Elle témoigne de l'avantage réel de la procédure de sortie de statut de déchet et de la capacité des opérateurs économiques et de l'administration à se mobiliser pour la transition énergétique et la croissance verte* »

D'autres demandes de sortie de statut de déchets devraient prochainement aboutir, notamment en ce qui concerne la valorisation matière des granulats de déconstruction du BTP, également appuyée par le partenariat INDDIGO et ENCKELL Avocats pour le compte de la société YPREMA et dont les avantages sont attendues pour l'ensemble de la filière.

Contacts :

Pour INDDIGO, Gaëtan REMOND: g.remond@inddigo.com

Pour ENCKELL Avocats, Carl ENCKELL : cabinet@enckell-avocats.com

INDDIGO accompagne les territoires et les organisations au travers d'une double approche Conseil stratégique et Expertise technique (énergie, déchets, bâtiment, mobilité). Totalement indépendant, Inddigo réunit aujourd'hui près de 200 collaborateurs dans 8 grandes villes. www.inddigo.com

ENCKELL Avocats est un cabinet d'avocats spécialisé en droit de l'environnement industriel fondé en 2012. Il intervient pour le compte d'opérateurs économiques et d'acteurs publics dans des secteurs tels que les déchets et les énergies renouvelables. www.carlenckell.com